

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 MARS 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 31 (dont 2 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 2

**OBJET :**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION –  
VOLET  
HEBERGEMENT –  
PROJET  
MONTONCEL**

Mmes et MM. E. CUISSET – C. BARDOT – J. KUCHNA – M. CHARASSE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M MORGAND – B. AGUIAR – JC BRAT Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 07/03/2022

Publiée ou notifiée  
le : 07/03/2022

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe COLAS à M. Jean-Claude BRAT  
Mme Véronique TRIBOULET à Mme Caroline BARDOT

Absents excusés :

Mmes N. COULANGE – C. BENOIT – V. TRIBOULET – E. VOITELLIER  
MM P. COLAS – F. GONZALES – JF. CHAUFFRIAS – P. BONNET

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Vice-Président

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** la délibération n°4 du 29 juin 2017 du Bureau Communautaire de Vichy Communauté, approuvant la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil

Régional Auvergne–Rhône-Alpes pour les territoires d'excellence de pleine nature requalifié en diversification des stations de montagne Auvergne–Rhône-Alpes,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°6 du 16 novembre 2017 approuvant le contenu du Contrat d'Aménagement Touristique établi avec le Conseil Départemental de l'Allier,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°4C du 8 juillet 2021 approuvant l'adoption du Schéma de Développement Touristique,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°4D du 8 juillet 2021 approuvant l'adoption du Schéma de Cohérence des Activités de Pleine Nature,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Communauté n°8 du 8 juillet 2021 approuvant le programme de l'opération de construction d'un pôle sportif de pleine nature à Lavoine,

**Vu** la délibération N°5 du Bureau Communautaire du 17 février 2022, autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre de la construction d'un pôle sportif de pleine nature à Lavoine,

**Considérant** les études réalisées sur le projet de développement du site de Montoncel et notamment celle de Bike Solution, finalisée en février 2022, qui conclut à la pertinence du développement de la pratique de VTT sur ce site et au projet d'hébergements envisagé sur ce site,

**Considérant** les possibilités de financement de ce projet d'hébergement tant par la Région que par l'Etat (au titre du Plan Avenir Montagne),

**Propose** au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet d'hébergements sur le site de Montoncel – commune de Lavoine, ci-après :

| DEPENSES HT           |                     | RECETTES                         |                     |
|-----------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Travaux               | 1 505 924.75        | Etat - Plan Avenir Montagne      | 572 731.41          |
| Mobilier              | 74 610.00           | Région – hébergements collectifs | 180 000.00          |
| Diagnostic et réseaux | 45 262.40           |                                  |                     |
| Aléas                 | 39 792.00           |                                  |                     |
| Honoraires            | 243 515.55          | Autofinancement                  | 1 156 373.29        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 909 104.70</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>1 909 104.70</b> |

- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 3 mars 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

  
**Signé numériquement par  
FRÉDERIC AGUILERA**  
DN : C=FR, O=Certinomis,  
OU=0002 433998903,  
CN=Certinomis - Easy CA  
Raison : J'ai approuvé ce document.  
Emplacement : A vichy  
Date : lundi 7 mars 2022 09:45:00

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2022

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION - VOLET HEBERGEMENT - PROJET  
MONTONCEL

.....  
Date de décision: 03/03/2022

Date de réception de l'accusé 07/03/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 03MAR2022\_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220303-03MAR2022\_2-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20220303-03MAR2022\_2-DE-1-1\_1.pdf  
)